



# WEEKLY NOTE

## NOTES DE CONJOCTURE

ANNÉE 2025

**Doha et Washington : une diplomatie pour une tentative de résolution de la crise sécuritaire à l'Est de la RDC ?**

## Doha et Washington : une diplomatie pour une tentative de résolution de la crise sécuritaire à l'Est de la RDC ?

Un carnaval de balais diplomatiques a eu lieu à Doha au Qatar et à Washington, aux Etats unis d'Amérique en plus de ceux organisés à Nairobi au Kenya et à Luanda, en Angola, dans l'optique de la recherche des solutions politiques et durables à la crise ouverte entre le Rwanda et la RDC d'une part et entre le M23 et le gouvernement de la RDC de l'autre part. Le conflit entre le Rwanda et la RDC est alimenté par les causes foncières, économiques, sécuritaire et de la souveraineté. Tandis que les causes du conflit entre la RDC et l'AFC/M23 sont liées à l'accord de 2009 et la question de gouvernance.

Signalons que ces deux nouveaux interlocuteurs (Qatar et USA) sont apparus après la prise de deux chefs-lieux des provinces du Nord et du Sud Kivu (Goma et Bukavu). Bien avant la médiation qatarie, plusieurs autres efforts africains des groupements régionaux comme l'EAC et la SADC ont conduit à un déploiement des troupes pour neutraliser le M23<sup>1</sup> mais sans succès. Au niveau de l'UA<sup>2</sup>, un nouveau médiateur a été désigné. Le président togolais Faure Gnassingbé, parce que c'est de lui qu'il s'agit, a été nommé, en remplacement du président Angolais Joao Lourenço qui se serait désisté au regard de ses nouvelles tâches en tant que président de l'UA. Mais, plusieurs observateurs estiment que les échecs successifs écopés dans son effort de mettre sur la même table les deux parties au conflit afin de trouver une solution à cette crise sécuritaire, auraient été la cause principale de son désistement.

Sur la base de faits observés et les différentes déclarations faites à l'issue des rencontres diplomatiques, notre réflexion se veut être une analyse prospective en vue d'éveiller les uns et les autres sur la nécessité d'une paix, non seulement en RDC, mais surtout dans les pays de l'Afrique des Grands-Lacs.

### **Doha rencontre entre les représentants de l'AFC/M23 et du gouvernement congolais**

Après une rencontre à Doha du président Rwandais Paul KAGAME et celui de la RDC, Felix-Antoine TSHISEKEDI, en date du 18 mars 2025, c'est le tour aux représentants du gouvernement congolais et de l'AFC/M23. Les échanges restent jusqu'à présent confidentiels et les profils des représentants non connus. Cette discrétion de Kinshasa est constatée depuis les derniers changements opérés au niveau de l'administration de la présidence. Ce changement consiste à la nouvelle mise en place au sein du cabinet présidentiel plus d'une année après sa réélection à la tête de la République Démocratique du Congo.

Cependant, le 23 avril 2025 une déclaration conjointe des représentants de la RDC et de l'AFC/M23 a été faite. Cette déclaration<sup>3</sup> est élaborée dans l'esprit de compréhension mutuelle et de volonté commune de résoudre le conflit par des moyens pacifiques à travers les pourparlers de paix facilités par l'Etat du Qatar. Ils se sont convenus de travailler pour œuvrer à la conclusion d'une trêve devant permettre l'instauration d'un cessez-le-feu effectif. Ils réaffirment leur engagement en faveur d'une cessation immédiate des hostilités, le rejet catégorique de tout discours de haine et d'intimidation, et appellent toutes les communautés locales à respecter ces engagements. Le respect des engagements précités ouvrirait la voie à un dialogue constructif pour rétablir une paix durable en RDC et dans la région. Ce dialogue

---

<sup>1</sup> Mouvement du 23 Mai

<sup>2</sup> Union Africaine

<sup>3</sup> Papy MBUYI KANGUVU et Laurence KANYUKA. Déclaration conjointe des représentants de la RDC et de l'AFC/M23. Le 23 avril 2025

portera sur les causes profondes de la crise encourus présentées précédemment ainsi que les modalités pour mettre fin au conflit dans les territoires de l'EST de la RDC. Ils s'engagent à respecter immédiatement ces engagements pendant toute la durée des pourparlers et jusqu'à leur conclusion.

Dans un processus de négociation, les profils des négociateurs jouent un rôle crucial pour son succès. Ce qui nous pousse à nous interroger sur les profils de représentants du gouvernement congolais ainsi que de l'AFC/M23. Ces représentants doivent comprendre et maîtriser la problématique de conflit à l'Est pour parvenir à une solution visant à y mettre totalement fin. Hormis la compréhension et la maîtrise de la problématique, les négociateurs devraient favoriser la promotion des intérêts mutuels.

La communication joue aussi un rôle important dans les négociations en amenant les parties prenantes à se faire confiance afin de trouver une solution aux conflits. (Witmeur, 2015) montre que la négociation implique que les parties aient confiance et croient réellement dans le fait qu'elles peuvent régler leur divergence par la voie du dialogue. Il n'y a pas de négociation s'il n'y a pas la recherche sincère d'un accord par l'ensemble des interlocuteurs. Le fait que les parties prenantes au dialogue à Doha aient décidé de mettre de côté le discours de haine et d'intimidation est un bon signal pour créer le climat de confiance et procéder au dialogue.

Juste après cette déclaration, les affrontements se poursuivent entre l'AFC/M23 et le groupe de résistants patriotes appelé communément WAZALENDO. Alors que l'un des points de cette déclaration stipule que la voie du dialogue constructif s'ouvrira si les parties respectent la trêve conduisant à une cessation immédiate des hostilités et le rejet catégorique de tout discours de haine et d'intimidation. Ces affrontements deviennent comme un moyen de pression contre le gouvernement congolais car plus ils élargissent leurs positions, mieux ils auront un pouvoir de négociation. Ce communiqué semble être une réponse aux spéculations des différents médias cherchant à montrer que les parties sont en désaccord à la table de négociation de Doha mais aussi il est venu donner un espoir de la paix à la population.

Signalons que cette déclaration de Doha vient après une rencontre en date du 24 avril 2025 entre le Ministre d'Etat qatari Mohammed bin Abdulaziz bin Saleh Al-Khulaifi en charge du dossier et l'émissaire américain pour l'Afrique Massad Boulos. Ceci montre que les deux processus sont liés et présage d'un intérêt commun à travailler pour la réussite de cette résolution des conflits dans la partie Est de la RDC. Analysant la date de ce communiqué, les différentes spéculations de l'échec de Doha par certains observateurs et au regard de l'évolution des affrontements sur terrain, nous amène à penser à un forcing de la part des médiateurs. La résolution de Doha permettra de résoudre les problèmes internes qui sont à la base de mécontentement d'une catégorie de congolais ayant pris les armés pour forcer la négociation.

### **Accord de principe entre la RDC et le Rwanda à New York**

Deux jours après la déclaration conjointe de deux parties au conflit soit le 25 avril 2025, le Ministre des affaires étrangères de la RDC et celui du RWANDA signent une déclaration des principes en vue du rétablissement de la paix dans l'EST de la RDC déstabilisé depuis plus de trois décennies, en présence du Secrétaire d'Etat américain. Une rencontre qui vient après une visite de l'émissaire américain pour l'Afrique en RDC et au Rwanda. Six engagements figurent dans cette déclaration dont la reconnaissance mutuelle de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et la gouvernance ; la prise en compte des préoccupations sécuritaires des deux pays, la promotion de l'intégration économique régionale, la facilitation du retour des personnes déplacées, le soutien aux efforts de la MONUSCO et l'élaboration d'un accord de paix définitif.

Partant de la reconnaissance mutuelle de la souveraineté, de l'intégration territoriale et la gouvernance, des spéculations en rapport avec la balkanisation semblent être mises de côté. Les frontières territoriales établies doivent être respectées et serait souhaitable de réidentifier les limites au regard du contexte afin de se rassurer qu'elles n'aient pas été déplacées pendant cette période de guerre. La gestion souveraine sans ingérence du pays voisin retient l'attention et nécessite des articles clairs dans l'accord définitif pour sa mise en œuvre.

La prise en compte des préoccupations sécuritaires : il est connu que la problématique sécuritaire se pose de deux côtés de la frontière par d'une part la présence depuis 1994 des FDLR<sup>4</sup> en RDC qui menace le Rwanda et d'autre part l'appui du Rwanda au M23/AFC pour déstabiliser la partie Est de la RDC. La question des FDLR nécessite une gestion qui ne compromet pas la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC. Pour cette question sécuritaire, il est dit dans la déclaration de principe de créer un mécanisme commun de coordination sécuritaire.

En ce qui concerne la création de ce mécanisme commun de coordination sécuritaire afin de lutter contre les groupes armés non étatiques et les organisations criminelles qui menacent les intérêts de sécurité légitimes des participants ; nous pouvons citer plusieurs autres mécanismes mis en œuvre dans le passé comme KIMIA 1 et 2, UMOJA WETU, SHUJAA , SOKOLA1 et 2 , AMANI LEO ; afin de traquer et neutraliser les FDLR par la force rwandaise en coalition avec les FARDC<sup>5</sup> depuis 2009, qui n'ont pas donné des résultats. Le nouveau mécanisme devra tenir compte des évaluations des mécanismes passés pour son succès et nécessite la volonté de deux parties à mettre fin à cette crise sécuritaire afin de réfléchir sur les questions de développement dans la région.

La promotion de l'intégration régionale comme l'autre point de la déclaration conjointe amène à réfléchir sur la question de la chaîne de valeur régionale dans le secteur minier. Cette chaîne de valeur peut consister à la mise en place des installations de transformation de minerais en produit semi fini ou fini pour l'exportation. Ce qui créerait de l'emploi et participerait au développement local. Comme les minerais de la RDC constituent la source des conflits dans la région, le traitement préférentiel des investisseurs rwandais pourrait être encouragé. Ce traitement porterait entre autres sur les allègements fiscaux visant à décourager la fraude, mais aussi la mise en place d'un système informatisé permettant le suivi de la chaîne d'approvisionnement depuis les puits jusqu'à l'exportation. Ceci contribuerait à la traçabilité de revenu issu des minerais afin d'initier des projets de développement qui profitent à toute la population. L'assainissement du climat des affaires s'avère d'une importance capitale et permettrait à d'autres investisseurs (comme les américains avec le contrat qu'ils cherchent à signer avec la RDC) à s'installer dans la région avec des conséquences sur la sécurité et la création des emplois. Les emplois créés réduiront l'oisiveté des jeunes et impacteront sur leur présence dans les groupes armés. Le gouvernement devra mettre en place une politique axée sur la redistribution des revenus afin de réduire les inégalités qui nourrissent l'instabilité politique impactant ainsi le niveau d'investissement dans la région. La présence d'investisseurs régionaux et internationaux dans cette zone de l'Est pourrait contribuer à la paix. Le cas de ALPHA MINE, un investissement américain dans le Walikale (un des territoires du Nord Kivu) vient appuyer cette hypothèse.

La mise en place des projets communs dans le secteur hydroélectrique par exemple l'exploitation en commun du gaz méthane pour renforcer la coopération dans la région en s'appuyant sur le modèle de la SINELAC qui jusqu'à présent continue de produire des résultats.

---

<sup>4</sup> Force de Défense de la Libération du Rwanda.

<sup>5</sup> Forces Armées de la République Démocratique du Congo

D'autres projets dans le domaine de la gestion des parcs et de l'exploitation efficace des ressources naturelles viendraient répondre à cette préoccupation sécuritaire pour une intégration économique régionale. Ces différents projets communs nécessitent une bonne gouvernance pour son efficacité.

La question du retour des déplacés internes et des réfugiés fait partie des préoccupations des parties à Washington. Concernant les réfugiés congolais de 1997 l'option d'une tripartite gouvernement congolais, rwandais et l'HCR devrait analyser cas par cas afin d'assurer le retour des congolais dans leur milieu d'origine et éviter des intrus qui risqueraient de créer de tension remettant ainsi en cause les efforts fournis. Ceci dépend de la volonté des parties à travailler ensemble pour une paix durable.

En rappel, le 25 Juin 2021, les présidents de la RDC et du Rwanda avait signé trois accords à Goma portant sur la promotion et la protection des investissements ; la convention entre les deux pays en vue d'éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et enfin, le protocole d'accord de coopération entre la société Aurifère du Kivu et du Maniema (SAKIMA SA) et DITHER LTD. Des accords qui n'ont pas produit des résultats mais plongés la partie Est dans les violences avec l'apparition en Novembre 2021 du M23 suivi d'une coalition avec l'AFC ; et avec l'appui de l'armée rwandaise. L'échec de cet accord est dû à la signature d'un nouvel accord avec l'Emirat accorda le même périmètre de SAKIMA à une société appelé PRIMERA. Ce qui présage d'un tâtonnement au niveau de la prise de décision avec de conséquences sur la crédibilité du pays à l'échelle tant nationale qu'internationale. Un autre aspect qui pourrait justifier cet échec est la signature des accords sans analyse approfondie au niveau du parlement remettant ainsi en cause la crédibilité du pays devant ses partenaires. Ce discrédit est alimenté par le non-respect des engagements rendant difficile la résolution des conflits.

Le rôle du Qatar pendant cette période de conflit entre la RDC et le Rwanda reste à clarifier. Le Qatar a des investissements au Rwanda dont une raffinerie construite dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 25 Juin 2021 et la construction de l'aéroport international de Bugesera. Après plus de 3 ans de crise sécuritaire, les investissements qataris sont aussi impactés raison de leur intervention pour protéger et faire avancer leur projet. Cette crise sécuritaire freine le développement économique et nécessite une intervention pour la relance de l'économie. L'intégration des USA dans la résolution du conflit en RDC tient à son poids stratégique au niveau mondial et à l'intention du gouvernement congolais de travailler directement avec les acheteurs finaux des minerais critiques afin de sécuriser la partie Est. Ce conflit a déjà coûté des sanctions au gouvernement Rwandais et ralenti l'économie congolaise. L'heure est à sa résolution pour une paix durable et la relance économique.

Des hommes politiques tel que Denis Mukwege, Claudel Lubaya et Seth Kikuni<sup>6</sup> montrent que le communiqué conjoint et cet accord de principe visant la paix présentent certaines zones d'opacité et l'absence de plusieurs aspects cruciaux de la crise actuelle. Lubaya et Kikuni montrent que la paix ne saurait se faire au détriment de la souveraineté nationale et des intérêts vitaux de la République démocratique du Congo. Ce qui nécessite une transparence et l'association des profils maîtrisant la problématique des conflits à l'Est pour une solution efficace et à long terme.

Eu égard à ce qui précède, la sécurité reste le souhait de la population de l'Est qui subit les conséquences de la guerre depuis près de 30 ans. Cette population garde espoir aux négociations

---

<sup>6</sup> [Communiqué Kinshasa-AFC/M23 et Accord des principes Kinshasa-Kigali: Lubaya et Kikuni insistent sur l'intégration des initiatives régionales et nationales en cours | Actualite.cd](#), Clément MUAMBA

de Doha et Washington pour une paix durable dans la région. Ces accords définitifs (Doha et Washington) visant à mettre fin aux conflits dans l'Est de la RDC devrait se baser chacun dans son cas, à une analyse approfondie du contexte afin de limiter le tâtonnement qui a caractérisé les accords passés et développer un climat de confiance mutuelle. Des solutions basées sur l'analyse contextuelle contribueraient à une paix durable et au développement économique. Il conviendrait de présenter ces différents accords au niveau du parlement qui représente le peuple congolais pour des analyses approfondies éliminant ainsi des contradictions et désaccords de la classe politique et faciliter sa mise en œuvre effective.

## Référence

Witmeur, R. (2015). La négociation en politique. *Dossiers du CRISP 2015/2 N° 85*, 11 à 9.